



COMMUNE DE MAUDETOUT-EN-VEXIN

Allée des Tilleuls - 95420 Maudétour-en-Vexin
Tel : 01 34 67 11 67 - mairie.maudetour@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Maudétour, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Didier VERMEIRE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Catherine FERRARI, Marine VAN, Marie-Madeleine ROTSAERT, Monique BOUIN, Jacques MILLOUET, Pascal FLOQUET, Didier VERMEIRE.

Absents : Christelle MARICHY, Florence SIX, Jérôme BOISSEAU, Didier PIERRE.

Pouvoirs : Christelle MARICHY à Didier VERMEIRE
Florence SIX à Marine VAN

A été nommée secrétaire de séance : Marie-Madeleine ROTSAERT

Nombre de membres en exercice : 11 ; Présents : 7 ; Absents : 4 ; Votants : 9

La séance est ouverte à 20h04

Monsieur MILLOUET arrive à 20h09.

Conseil Municipal du 14 juin 2024 :

Il a été voté lors de ce conseil l'adhésion à l'association ADICO qui en partenariat avec BERGER LEVRAULT nous permettait de bénéficier de délais de réponse plus rapides et d'une réduction sur les tarifs BERGER LEVRAULT.

Les délais de réponses de BERGER LEVRAULT s'étant sensiblement améliorés, il ne nous a pas paru nécessaire d'adhérer à ADICO et de ce fait, la délibération prise le 14 juin 2024 n'a pas été établie.

En ce qui concerne le TRANSPORT SCOLAIRE et la participation de la commune de 250€, la question se pose pour les étudiants faisant leurs études en province demandant une participation pour la carte Imagine R. Cette question sera évoquée lors du DOB en 2025.

Signature du procès-verbal du conseil municipal du 14 juin 2024 par les membres présents lors de ce conseil.

ORDRE DU JOUR

Il est rajouté qu'un point travaux sera fait avant d'aborder les questions diverses et qu'il manque les décisions prises en application des articles L2122 et L2122-23 du C.G.C.T.
Ces points sont donc rajoutés à l'ordre du jour.

- Révision des loyers d'habitation
- Taxe d'ordures ménagères pour les locataires
- Décision Modificative virement de crédits au chapitre 12
- Décision modificative virement de crédits au chapitre 66
- Travaux
- Décisions prises en application des articles L2122 et L2122-23 du C.G.C.T
- Questions diverses

1^{ère} délibération

Objet : Révision des loyers d'habitation (Année 2025)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les indices de révision des loyers et baux commerciaux,

CONSIDERANT que le loyer d'habitation du logement de la Mairie est révisable annuellement au 15 février,

CONSIDERANT que le loyer d'habitation du logement de la Forge (bail souscrit au 1^{er} juin 2023) est révisable annuellement au 1^{er} janvier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

LOYER D'HABITATION LOGEMENT DE LA MAIRIE

DECIDE d'appliquer une augmentation de 3.30% (Indice de référence des loyers - IRL) sur le loyer d'habitation pour l'année 2025. Le loyer passe ainsi de 419.63€ à 433.48€.
Les charges pour le logement de la Mairie restent inchangées et sont de 60€.

D'ADRESSER un courrier aux locataires afin de leur indiquer le montant de leur nouveau loyer en 2024

LOYER D'HABITATION LOGEMENT FORGE

DECIDE d'appliquer une augmentation de 3.30% (Indice de référence des loyers - IRL) sur le loyer d'habitation pour l'année 2025. Le loyer passe ainsi de 621€ à 641.50€.

D'ADRESSER un courrier aux locataires afin de leur indiquer le montant de leur nouveau loyer en 2025.

2^{ème} délibération

Taxe D'ordure Ménagère (TEOM) pour les Locataires – sur la Taxe Foncière 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'avis d'imposition 2024 de la Taxe Foncière qui fait état du montant de la taxe d'ordure ménagère pour le logement de la forge, le local commercial, le logement de la mairie et la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **DE DEMANDER aux locataires le montant la Taxe d'ordure Ménagère des biens loués.**

En ce qui concerne **la mairie et son logement**, la taxe TEOM indiquée sur l'avis d'imposition de la taxe foncière 2024 étant de 104 € pour la mairie et le logement, la somme de 52.00 € sera réclamée à la locataire.

Pour la forge commerciale et le logement, la TEOM indiquée sur l'avis d'imposition 2024 étant de 249.00€, il sera demandé 124.50 € aux locataires de la forge (local commercial) et 124.50€ aux locataires du logement d'habitation.

- **D'ADRESSER un courrier aux locataires** afin de leur indiquer le montant et détail du calcul de la Taxe des Ordures Ménagères (TEOM) année 2024.

3^{ème} Délibération

Décision modificative pour abonder le chapitre 12 (salaires)

Compte tenu de l'embauche de notre agent technique à temps plein en cours d'année il a été difficile de faire un chiffrage exact des charges patronales sur l'année 2024.

Il manque au chapitre 12 environ 2000€ pour clôturer l'année.

Par prudence il est viré au chapitre 12 la somme de 5000€.

Désignation

	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur Crédits ouverts
D 61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	1 000,00 €	
D 624 : Transports de biens et transports collectifs	4 000,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 000,00 €	
D 6411 : Personnel titulaire		2 500,00 €
D 6413 : Personnel non titulaire		2 500,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		5 000,00 €

4^{ème} délibération

Décision modificative pour abonder le chapitre 66

Ce chapitre correspond aux intérêts du prêt relais souscrit dans le cadre du contrat rural

L'échéance de décembre 2023 ayant été imputée par erreur sur l'année 2024, le budget voté au chapitre n'est pas suffisant.

Il manque au chapitre 2138.68€

Par prudence il est viré au chapitre 66 la somme de 2500€.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Entretien et réparations sur voiries	500,00 €	
D 617 : Etudes et recherches	1 000,00 €	
D 625 : Déplacements et missions	1 000,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 500,00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		2 500,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		2 500,00 €

TRAVAUX

Véhicule électrique

Le nouveau véhicule de travail électrique doit être livré aux alentours du 15 novembre 2024
 Il s'agit d'un véhicule d'occasion d'un peu plus d'un an qui servait de véhicule de démonstration.
 Il a un coût de 19990 € HT, soit un coût TTC de 23988.00 €.

Achat d'un nouveau groupe électrogène

Les trottoirs ont besoin d'être nettoyés et le groupe électrogène de la mairie n'est pas assez puissant pour alimenter le karcher.
 Il est donc envisagé d'acheter un groupe beaucoup plus puissant qui aura un coût d'environ 2000€.

Eglise

Devant le nombre important de voitures garées sur la place de l'Eglise et les rues adjacentes, nous avons pris un arrêté interdisant le stationnement sur la place de l'Eglise, sur le chemin de l'Ancienne Ecole et sur la route des Bruyères.
 Une place de parking et un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite ont été créées sur la place de l'Eglise devant la fontaine.
 Des panneaux ont également été posés.

Aire de Skate Board

Après 3 revêtements sur l'air de skate board, Intégrale Environnement fait intervenir Medinger pour poser un enrobé de couleur rouge. Il va être posé prochainement.
 Nous pourrions ensuite installer enfin les éléments du skate park.

Mare

Le boudin du mur de la mare est toujours en attente pour le problème de la couleur
 Les poissons seront mis en novembre
 Les plantations (60 plants) seront posées à la mare, la mairie et dans l'allée des Tilleuls.

Terrain de boules

Nous allons consulter une entreprise qui vend des produits spéciaux pour les terrains de boules
 Il faudrait envisager de poser du gravier + du sable par-dessus
 Cela aurait un coût de 1000-1500€ sans le transport
 Cela sera à faire pour le printemps

Tennis

Une serrure à code a été posée et le code transmis uniquement aux habitants de Maudétour
 Au printemps une application sera mise en place pour réserver en ligne.
 Un banc va y être installé, Samuel est en train de le peindre en blanc pour le bois et noir pour la ferraille.

Allée pour se rendre au composteur

Le terrain est tellement gorgé d'eau que Samuel s'embourbe avec le véhicule
Il faudrait faire une allée en chemin bétonné ou gravier
Il faut étudier ce qui peut être le mieux

Abri pour tracteur

Samuel nous dit qu'il peut monter cet abri lui-même avec l'aide de Pascal FLOQUET

Barrières Chemin du Tertre

Il reste des barrières qui doivent être posées au chemin du Tertre
Il faudra une mini pelleuse pour les poser
Le mari de Marie Madeleine en a une
A voir s'il peut se charger de faire les trous ou si nous louons une mini pelleuse pour le faire

Salle des fêtes

Au printemps Samuel passera une lasure sur le bois extérieur à la salle des fêtes.

Aire de jeux

Un banc va être posé

Questions diverses

Monsieur Le Maire, les adjoints et les membres du conseil municipal ont fait des éloges sur le travail de Samuel, son assiduité et la qualité de son travail.

Les prochaines dates à retenir sont le 21 novembre pour le Beaujolais et le 26 janvier pour les Vœux du Maire

Le toit de l'abri bus est en mauvais état, il faudra voir pour le refaire

SDIS et DECI (points incendie)

La mairie a signé une convention avec le SDIS, REMOCRA pour informer le SDIS sur le fonctionnement en temps réel des DECI
Une formation va être effectuée par le SDIS.

CCAS

Avec le CFU (compte financier unique), la dématérialisation des actes administratifs et budgétaires devient obligatoire.

Cette dématérialisation a un coût d'environ 1000€.

La comptabilité du CCAS va donc être intégrée dans celle de la commune.

Avec une comptabilité analytique sur le logiciel nous pourrons toujours avec le détail des dépenses et recettes du CCAS.

Le CCAS continue d'exister et reste propriétaire de ses terres.

Nous verrons prochainement comment cela va s'organiser.

SIAAM (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Arthies Maudétour)

Monsieur MILLOUET, Président du Syndicat prend la parole

La station d'épuration est en fonctionnement depuis lundi 14 octobre. Elle sera terminée fin novembre.

Les travaux des réseaux débuteront début 2025 afin de limiter les apports d'eau claire dans la station d'épuration (surtout Arthies est concernée).

Les travaux se feront par chemisage mais aussi par des travaux de voirie.

Les travaux des branchements des particuliers non conformes sont subventionnés à 100% par l'AESN

L'entreprise a été relancée pour savoir à quelle date vont pouvoir commencer les travaux.

La compétence eau et assainissement passe à la CCVVS en 2026

Un bureau d'études travaille avec le syndicat et présente l'état d'avancement de leurs études.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

La journée de nettoyage de printemps aura lieu le 22 mars 2025

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La zone de la Demi-Lune à Magny va être étendue pour faire une zone commerciale

La voirie doit être rétrocédée à la CCVVS

CULTURE

Marine VAN prend la parole

Le festival PIVO aura lieu du 9 au 14 juin 2025

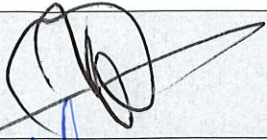
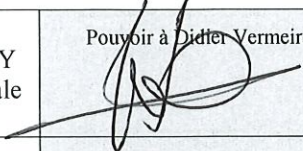
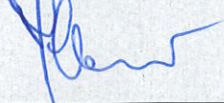
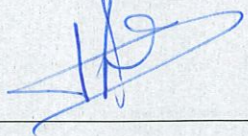
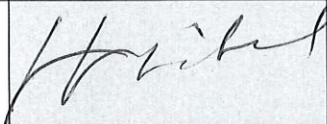
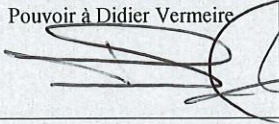
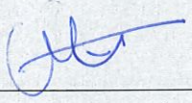

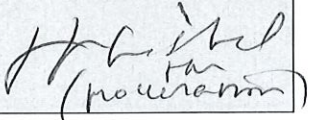
25 communes y participent sur 6 jours de spectacles

Pour Maudétour, le spectacle aura lieu le mercredi 11 juin en plein air avec la salle des fêtes réservée en cas de mauvais temps

Pour Genainville ce sera le mardi 10 juin et pour Wy Dit Joli Village qui clôture la tournée le 14 juin il y aura des festivités toute la journée.

Tous les sujets ayant été épuisés, la séance prend fin à 22h12

Signatures Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 Octobre 2024

Didier VERMEIRE Maire		Christelle MARICHY Conseillère municipale	Pouvoir à Didier Vermeire 
Jacques MILLOUET 1er Adjoint		Didier PIERRE Conseiller municipal	Absent
Pascal FLOQUET 2ème Adjoint		Marie-Madeleine RO TSAERT Conseillère municipale	
Jérôme BOISSEAU Conseiller municipal	Absent	Florence SIX Conseillère municipale	Pouvoir à Didier Vermeire 
Monique BOUIN Conseillère municipale		Marine VAN Conseillère municipale	
Catherine FERRARI Conseillère municipale	 (pouvoir)		